

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
201^{EME} REUNION,
25 AOUT 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(CCI)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 201^{ème} REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE
SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lors de sa 201^{ème} réunion tenue le 25 août 2009, a adopté le communiqué qui suit sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA), signé le 9 janvier 2005 entre le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A):

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) [PSC/PR/2(CCI)], ainsi que des communications faites par le Gouvernement d'unité nationale (GoNU), le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Ligue des Etats arabes (LAS), la Commission du bilan et de l'évaluation (AEC), la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS), et l'Afrique du Sud, en qualité de pays assurant la présidence du Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan ;
2. **Réitère** son appui au CPA, et **souligne la nécessité** pour toutes les parties concernées de ne ménager aucun effort en vue d'assurer le succès de sa mise en œuvre intégrale, afin de promouvoir une paix durable au Soudan. A cet égard, le Conseil **encourage** les parties soudanaises à initier un processus global de réconciliation nationale et d'apaisement conformément aux dispositions du CPA, notamment à travers la création des mécanismes requis, de sensibiliser et d'exhorter les communautés locales, qui sont les plus touchées par la guerre, ainsi que toutes les parties prenantes, à promouvoir la construction d'un Soudan démocratique et nouveau;
3. **Se félicite** des progrès accomplis depuis la dernière réunion du Conseil, en novembre 2008, par les parties soudanaises dans la mise en œuvre du CPA, tels que démontrés, entre autres, par l'acceptation par les deux parties du récent Jugement de la Cour permanente d'arbitrage sur Abyei et l'esprit affiché à la suite de cette décision. Le Conseil **exhorte, en outre**, les parties à mettre en œuvre intégralement le Protocole d'Abyei, conformément aux dispositions du CPA et à la décision de la Cour permanente d'arbitrage;
4. **Se félicite** des efforts déployés par les parties pour régler les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA. Dans le même temps, le Conseil **constate avec préoccupation** les retards accusés en ce qui concerne la démarcation de la frontière Nord-Sud, question sur laquelle les parties ont des vues divergentes, la promulgation des lois restantes pour les élections, le redéploiement intégral des forces, le désarmement des milices, la mise en

œuvre opérationnelle des Unités intégrées conjointes (JIUs) et le règlement de l'impasse concernant les résultats du recensement. Le Conseil **se dit préoccupé** par le fait que le non règlement de ces questions puisse compromettre le processus de paix ;

5. **Exprime sa grave préoccupation** face à la détérioration de la situation sécuritaire au Sud Soudan et dans d'autres régions touchées par la guerre, situation exacerbée aussi bien par des conflits armés intra qu'inter tribaux. Le Conseil **se dit préoccupé** par le fait que, malgré la réduction de ces affrontements armés sporadiques, le nombre de victimes ait augmenté. Le Conseil **exhorte** toutes les parties prenantes à accroître l'aide aux institutions naissantes du GoSS, afin de régler la crise effectivement et par des moyens pacifique, et à apporter une assistance aux victimes de ces affrontements meurtriers ;
6. **Exprime sa grave préoccupation** face aux menaces persistantes posées par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) à la situation sécuritaire et humanitaire au Sud Soudan, et **prie** la communauté internationale d'exercer des pressions sur la LRA pour qu'elle signe l'Accord de paix final dans le cadre du Processus de paix de Juba ;
7. **Exhorte** la Commission à dépêcher, très rapidement, au Soudan une équipe d'évaluation pré-électorale pour rencontrer les responsables soudanais, ainsi que les autres parties prenantes impliquées dans la préparation des élections au Soudan, en vue de déterminer l'état de préparation du processus électoral et de faire le point sur l'état de mise en œuvre du CPA, et **demande** à la Commission de lui soumettre un rapport sur cette mission pré-électorale. Le Conseil **encourage** la communauté internationale à appuyer le processus électoral au Soudan, qui revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre réussie du CPA ;
8. **Exprime sa gratitude** à la communauté internationale, en particulier les Nations unies et ses agences spécialisées, ainsi qu'à d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, pour l'assistance fournie à ce jour en vue de la mise en œuvre du CPA et de la reconstruction post-conflit au Soudan. Le Conseil **salue** les efforts renouvelés déployés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui a organisé la Conférence de Washington des Témoins et des Soutiens du CPA, en juin 2009, ainsi que les efforts en cours déployés des Etats-Unis d'Amérique à travers le mécanisme tripartite impliquant le SPLM et le NCP pour donner une impulsion au processus de mise en œuvre du CPA, efforts qui ont conduit à l'adoption du document sur "les Points d'accord NCP-SPLM".

9. **Décide** de rester saisi de la question.

2009

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2348>

Downloaded from African Union Common Repository